

Livret d'accueil PSH mise à jour octobre 2023

Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap

CONTACTS :
10-14 RUE TOLAIN 75020 PARIS

TEL : 01 56 35 05 32

Mail référent handicap :
marie.bohin@anacej.asso.fr

SOMMAIRE

Introduction

I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

- a) Qu'est-ce que le handicap
- b) Qui m'accompagne ?
- c) Comment se déroule ma formation ?
- d) Les outils mis à ma disposition

II. Contact utiles

INTRODUCTION

L'Anacej souhaite permettre un égal accès à ses formations et services à

tous les participants en situation de handicap ou non, en situation de handicap temporaire ou permanent, qui souffre d'un trouble de santé invalidant, grâce à un accompagnement spécifique en amont de la formation, pendant et après la formation.

L'Anacej s'engage à :

- Prendre en compte les besoins spécifiques des participants
- Étudier des aménagements spécifiques en conséquence
- Accompagner les participants dans leurs démarches

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours de formation.

I. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

a) Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap. Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référente handicap , Léa Margery que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;

- PPS : Délivrée par la MDPH

Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

- AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant

d'avoir un minimum de ressources.

- AEEH : Délivrée par la CDAPH

L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

- ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).

L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

b) Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de l'Anacej d'une Référente Handicap également référente pédagogique. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs. Elle veille à votre accompagnement dans un souci d'équité. Elle est votre interlocutrice dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

c) Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre établissement. Il vous suffit d'indiquer dans votre dossier d'inscription que vous êtes en situation de handicap, ou de nous faire parvenir un mail à l'adresse lea.margery@anacej.asso.fr.

Dès l'instant que votre référente handicap est informée de votre situation, elle peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre scolarité. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la référente handicap, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons la formation particulière, l'envoi de contenu de

formation visuelle ou auditive au participant par mail, etc.

- Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référente handicap reste à votre écoute.

Elle suit votre évolution et assure une liaison entre vous et le service administratif de l'établissement.

Votre référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est par ailleurs en relation (APAJH, UNAPP, APF, Fédération des Peps)

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

d) Les outils mis à ma disposition

Toutes les ressources et tous les outils pédagogiques créés dans le cadre de la formation vous seront transmis par mail et seront accessibles via un ordinateur/portable/tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

II. CONTACTS UTILES

- Référente handicap Anacej : Léa MARGERY

Tel : 01.56.35.05.32

Mail : marie.bohin@anacej.asso.fr